



*Le vingt et un février deux mille quatorze à dix sept heures trente, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE – Président.*

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Maurice BERCHU, Céline BONNET, Yves BOULANGER, Aïda BOYER, Cécile CELETTE, Martine CHAMBON, Thierry CHAPIGNAC, Thierry CHAPUS, François CHAUVIN, Cécile CHENEVIER, Jean-Marie DESLOGES, Max DESSUS, Olivier DUSSOPT, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Denis LACOMBE, Laurent LACROIX, Danielle MAGAND, Édith MANTELIN, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean-Claude ORIOL, Eric PLAGNAT, Denis PLENET, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Robert SEUX, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Claude TOURNAYRE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Alain ZABAL, Alain ZAHM en qualité de délégués titulaires.

Étaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Christian ARCHIER, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Robert BOSSY, Guy CAVENEGET, Christiane CLEMENT, Ludovic CORDIER, Éliane COSTE, Sébastien COSTE, Jean-Yves ESCOFFIER, Christophe JOURDAIN, Jean-François JULLIAT, Valérie LEGENDARME, Lylian QUOINON, Marie-Hélène REYNAUD, Michel ROUX, François SIBILLE, Jean-Pierre VALETTE.

Pouvoirs et représentation :

- Denis BLANCHET avait donné pouvoir à Thierry CHAPUS
- Muriel BONIJOLY avait donné pouvoir à Christophe FRANCOIS
- Robert BOSSY avait donné pouvoir à Jean-Claude ORIOL
- Christiane CLEMENT avait donné pouvoir à Alain ZABAL
- Éliane COSTE avait donné pouvoir à Olivier DUSSOPT
- Sébastien COSTE avait donné pouvoir à Alain THOMAS
- Valérie LEGENDARME avait donné pouvoir à Antoinette SCHERER
- Lylian QUOINON avait donné pouvoir à Danielle MAGAND
- Marie-Hélène REYNAUD avait donné pouvoir à Alain ZAHM
- Michel ROUX avait donné pouvoir à Alain ARCHIER
- François SIBILLE avait donné pouvoir à Eric PLAGNAT
- Jean-Pierre VALETTE avait donné pouvoir à François CHAUVIN

Secrétaire de séance : Alain ARCHIER

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 14 février 2014

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents : 40 titulaires et 0 suppléants      Pouvoirs : 12      Votants : 52

**2014.29 - APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 12 DECEMBRE 2013 ET DU 20 JANVIER 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE,

APPROUVE les procès verbaux des séances du 12 décembre 2013 et du 20 janvier 2014,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.30 - SPORT – MISE EN PLACE D'UN PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT PARTAGÉ (PIIP) POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – PRÉSENTATION ET PROJET DE REPARTITION DES FINANCEMENTS ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ANNONAY, LE DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE ET LA RÉGION RHÔNE-ALPES.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise en place d'un Plan Pluri-annuel d'Investissement Partagé (PIIP) pour les équipements sportifs,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.31 - PROSPECTIVE TERRITORIALE : VALIDATION DU SCHEMA GLOBAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DIAGNOSTIC**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le schéma global d'aménagement communautaire diagnostique tel qu'annexé à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.32 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

FIXE comme suit les taux d'imposition :

1- Taux d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE)  
Le taux d'imposition 2013 à la CFE est reconduit en 2014, soit 26,41 %.

2- Taux d'imposition à la Taxe d'Habitation (TH), à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), à la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties (TFPNB)

Les taux d'imposition 2013 sont reconduits en 2014 :

- soit 9,01 % pour la taxe d'habitation
- soit 0,00 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- soit 3,90 % pour la taxe foncière sur les propriétés non-bâties.

CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.33 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2014 – BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

ADOpte le budget primitif 2014 – Budget Principal – tel qu'il ressort du tableau général, des observations et précisions indiquées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires comme suit :

AGGLOMERATION DU BASSIN D ANNONAY - BUDGET PRINCIPAL CDC - Exercice : 2014

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	1 458 532.00	1 373 916.00	1 373 916.00	1 373 916.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	5 453 500.00	5 596 600.00	5 596 600.00	5 596 600.00
013	ATTENUATION DE CHARGES				
014	ATTENUATION DE PRODUITS	8 211 345.00	7 950 708.00	7 950 708.00	7 950 708.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 470 135.00	2 805 906.00	2 805 906.00	2 805 906.00
73	IMPOTS ET TAXES				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>17 593 512.00</b>	<b>17 727 130.00</b>	<b>17 727 130.00</b>	<b>17 727 130.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	58 600.00	45 000.00	45 000.00	45 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 955.00	3 500.00	3 500.00	3 500.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	305 509.35			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>17 975 576.35</b>	<b>17 775 630.00</b>	<b>17 775 630.00</b>	<b>17 775 630.00</b>
023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 772 541.50</b>	<b>147 791.00</b>	<b>147 791.00</b>	<b>147 791.00</b>
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>197 000.00</b>	<b>192 000.00</b>	<b>192 000.00</b>	<b>192 000.00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 969 541.50</b>	<b>339 791.00</b>	<b>339 791.00</b>	<b>339 791.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>19 945 117.85</b>	<b>18 115 421.00</b>	<b>18 115 421.00</b>	<b>18 115 421.00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)

18 115 421.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL				
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES				
013	ATTENUATION DE CHARGES	84 700.00	56 800.00	56 800.00	56 800.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS				
70	PRODUIT DU DOMAINE	1 758 066.00	1 825 334.00	1 825 334.00	1 825 334.00
73	IMPOTS ET TAXES	11 117 047.00	10 989 896.00	10 989 896.00	10 989 896.00
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION SUR IMPOTS ET T				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 828 933.50	5 200 291.00	5 200 291.00	5 200 291.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 730.00	43 100.00	43 100.00	43 100.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>17 832 476.50</b>	<b>18 115 421.00</b>	<b>18 115 421.00</b>	<b>18 115 421.00</b>
76	PRODUITS FINANCIERES				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 900.00			
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>17 837 376.50</b>	<b>18 115 421.00</b>	<b>18 115 421.00</b>	<b>18 115 421.00</b>
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION</b>				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>17 837 376.50</b>	<b>18 115 421.00</b>	<b>18 115 421.00</b>	<b>18 115 421.00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	18 115 421.00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	339 791.00

AGGLOMERATION DU BASSIN D ANNONAY - BUDGET PRINCIPAL CDC - Exercice : 2014

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIO				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	266 124.56	68 200.00	68 200.00	68 200.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	737 353.97	558 675.00	558 675.00	558 675.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	879 911.07	763 280.00	763 280.00	763 280.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 182 143.03	1 110 000.00	1 110 000.00	1 110 000.00
	Total des opérations d'équipement				
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>5 065 532.63</b>	<b>2 500 155.00</b>	<b>2 500 155.00</b>	<b>2 500 155.00</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	231 000.00	238 500.00	238 500.00	238 500.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT	66 212.07			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>297 212.07</b>	<b>238 500.00</b>	<b>238 500.00</b>	<b>238 500.00</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>5 362 744.70</b>	<b>2 738 655.00</b>	<b>2 738 655.00</b>	<b>2 738 655.00</b>
041	<b>OPÉRATIONS PATRIMONIALES</b>		<b>151 760.00</b>	<b>151 760.00</b>	<b>151 760.00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>151 760.00</b>	<b>151 760.00</b>	<b>151 760.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 362 744.70</b>	<b>2 890 415.00</b>	<b>2 890 415.00</b>	<b>2 890 415.00</b>

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 890 415.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	270 756.00	185 000.00	185 000.00	185 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	819 209.50	1 173 747.00	1 173 747.00	1 173 747.00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 089 965.50</b>	<b>1 358 747.00</b>	<b>1 358 747.00</b>	<b>1 358 747.00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	380 000.00	215 000.00	215 000.00	215 000.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	450 000.00			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		10 117.00	10 117.00	10 117.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	930 000.00	815 000.00	815 000.00	815 000.00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>1 760 000.00</b>	<b>1 040 117.00</b>	<b>1 040 117.00</b>	<b>1 040 117.00</b>
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 849 965.50</b>	<b>2 398 864.00</b>	<b>2 398 864.00</b>	<b>2 398 864.00</b>
021	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 772 541.50</b>	<b>147 791.00</b>	<b>147 791.00</b>	<b>147 791.00</b>
040	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>197 000.00</b>	<b>192 000.00</b>	<b>192 000.00</b>	<b>192 000.00</b>
041	<b>OPÉRATIONS PATRIMONIALES</b>		<b>151 760.00</b>	<b>151 760.00</b>	<b>151 760.00</b>
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 969 541.50</b>	<b>491 551.00</b>	<b>491 551.00</b>	<b>491 551.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 819 507.00</b>	<b>2 890 415.00</b>	<b>2 890 415.00</b>	<b>2 890 415.00</b>

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	2 890 415.00
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	339 791.00

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.34 - AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) – CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) – ADAPTATION DES AP/CP EN COURS – AP2012 / 01 AMÉNAGEMENT DE LA LOMBARDIÈRE – BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

FIXE le nouveau montant de l'Autorisation de Programme à 1.633.000,00 € TTC,

ADOpte la nouvelle répartition des crédits de paiement sur les exercices 2014 et suivants conformément au tableau suivant,

Répartition des crédits de paiement 2014 et suiv AP n° 2012 / 01 « Aménagement de la Lombardière »
---

ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - € TTC
--

	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	1 478 900,00 €	1 633 000,00 €

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP) - € TTC
--

	Situation actuelle	Situation modifiée
Mandaté 2012	81 994,93 €	81 994,93 €
Mandaté 2013 – CA provisoire (*)	1 200 000,00 €	805 628,05 €
CP exercice 2014	196 905,07 €	640 000,00 €
CP exercice 2015		105 377,02 €
<b>Total</b>	<b>1 478 900,00 €</b>	<b>1 633 000,00 €</b>

(\*) *Situation actuelle = CP ouverts au budget* *Situation modifiée = CA2013 estimé (mandats émis)*

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.35 - FIXATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

FIXE les attributions de compensations 2014 (AC 2014) conformément au tableau suivant :

	AC2013	AC2014	Evolution
	(pour mémoire)		
<b>Communes bénéficiaires d'un reversement par la COCOBA</b>			
ANNONAY	5 303 872,00 €	5 193 359,00 €	-110 513,00 €
BOULIEU	201 944,00 €	179 759,00 €	-22 185,00 €
DAVEZIEUX	806 929,00 €	787 625,00 €	-19 304,00 €
LE MONESTIER	5 776,00 €	5 776,00 €	0,00 €
ROIFFIEUX	93 893,00 €	93 068,00 €	-825,00 €
ST CLAIR	105 654,00 €	105 654,00 €	0,00 €
ST CYR	24 068,00 €	24 068,00 €	0,00 €
ST JULIEN	22 577,00 €	22 577,00 €	0,00 €
ST MARCEL	458 226,00 €	458 226,00 €	0,00 €
THORRENC	6 896,00 €	6 896,00 €	0,00 €
VERNOSC	24 654,00 €	24 654,00 €	0,00 €
VILLEVOCANCE	37 947,00 €	37 947,00 €	0,00 €
VOCANCE	21 112,00 €	21 112,00 €	0,00 €
<b>C/73921 (dépenses de fonct.)</b>	<b>7 113 548,00 €</b>	<b>6 960 721,00 €</b>	<b>-152 827,00 €</b>
<b>Communes redevables d'un reversement envers la COCOBA</b>			
SAVAS	-716,00 €	-716,00 €	0,00 €
TALENCIEUX	-21 015,00 €	-21 015,00 €	0,00 €
VANOSC	-4 366,00 €	-4 366,00 €	0,00 €
<b>C/7321 (recette de fonct.)</b>	<b>-26 097,00 €</b>	<b>-26 097,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

PRÉCISE que pour 2015, la Communauté d'Agglomération procédera chaque mois au versement d'un acompte égal à 1/12ème de l'attribution allouée en 2014, dans l'attente de la fixation du montant définitif pour l'exercice 2015,

CHARGE Monsieur le Président de signer toutes pièces se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

### **2014.36 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

ADOpte le budget primitif 2014 – Budget Annexe des Locations – tel qu'il ressort du tableau général, des observations et précisions indiquées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCEDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires comme suit :

AGGLOMERATION DU BASSIN D ANNONAY - LOCATIONS - Exercice : 2014

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	754 900.00	640 400.00	640 400.00	640 400.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	531 700.00	534 600.00	534 600.00	534 600.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 286 600.00</b>	<b>1 175 000.00</b>	<b>1 175 000.00</b>	<b>1 175 000.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	60 600.00	78 000.00	78 000.00	78 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 150.00			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	9 805.00			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 358 155.00</b>	<b>1 253 000.00</b>	<b>1 253 000.00</b>	<b>1 253 000.00</b>

023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	89 700.00	69 700.00	69 700.00	69 700.00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	25 000.00	36 800.00	36 800.00	36 800.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>114 700.00</b>	<b>106 500.00</b>	<b>106 500.00</b>	<b>106 500.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 472 855.00</b>	<b>1 359 500.00</b>	<b>1 359 500.00</b>	<b>1 359 500.00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					1 359 500.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES				
70	PRODUIT DU DOMAINE	220 000.00	230 000.00	230 000.00	230 000.00
73	IMPOTS ET TAXES	1 063 135.00	914 000.00	914 000.00	914 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	65 000.00	65 000.00	65 000.00	65 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	86 520.00	142 000.00	142 000.00	142 000.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 434 655.00</b>	<b>1 351 000.00</b>	<b>1 351 000.00</b>	<b>1 351 000.00</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 000.00	8 500.00	8 500.00	8 500.00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 439 655.00</b>	<b>1 359 500.00</b>	<b>1 359 500.00</b>	<b>1 359 500.00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	33 200.00			
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTIO				
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>33 200.00</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 472 855.00</b>	<b>1 359 500.00</b>	<b>1 359 500.00</b>	<b>1 359 500.00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					1 359 500.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	106 500.00
---	------------

AGGLOMERATION DU BASSIN D ANNONAY - LOCATIONS - Exercice : 2014

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	150.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	483 435.87	760 900.00	760 900.00	760 900.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 425 204.91	953 000.00	953 000.00	953 000.00
Total des opérations d'équipement					
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 908 790.78</b>	<b>1 714 900.00</b>	<b>1 714 900.00</b>	<b>1 714 900.00</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	72 300.00	106 500.00	106 500.00	106 500.00
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>72 300.00</b>	<b>106 500.00</b>	<b>106 500.00</b>	<b>106 500.00</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 981 090.78</b>	<b>1 821 400.00</b>	<b>1 821 400.00</b>	<b>1 821 400.00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	33 200.00			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>33 200.00</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>2 014 290.78</b>	<b>1 821 400.00</b>	<b>1 821 400.00</b>	<b>1 821 400.00</b>

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 821 400.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	511 318.99	97 000.00	97 000.00	97 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	682 235.08	1 601 790.00	1 601 790.00	1 601 790.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 193 554.07</b>	<b>1 698 790.00</b>	<b>1 698 790.00</b>	<b>1 698 790.00</b>
1068	Excédents de fonct. capitalisés	74 891.97			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 110.00	16 110.00	16 110.00	16 110.00
024	PRODUITS DES CESSIONS	168 847.73			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>259 849.70</b>	<b>16 110.00</b>	<b>16 110.00</b>	<b>16 110.00</b>
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 453 403.77</b>	<b>1 714 900.00</b>	<b>1 714 900.00</b>	<b>1 714 900.00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	89 700.00	69 700.00	69 700.00	69 700.00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	25 000.00	36 800.00	36 800.00	36 800.00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES				
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>114 700.00</b>	<b>106 500.00</b>	<b>106 500.00</b>	<b>106 500.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 568 103.77</b>	<b>1 821 400.00</b>	<b>1 821 400.00</b>	<b>1 821 400.00</b>

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 821 400.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	106 500.00
---	------------

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.37 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITÉ**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

ADOpte le budget primitif 2014 – Budget Annexe des Zones d'Activité – tel qu'il ressort du tableau général, des observations et précisions indiquées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires comme suit :

AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY - ZONES D'ACTIVITES - Exercice : 2014

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	3 613 906.89	2 854 010.00	2 854 010.00	2 854 010.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				



<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		3 613 906.89	2 854 010.00	2 854 010.00	2 854 010.00
66	CHARGES FINANCIERES		22 000.00	22 000.00	22 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		3 613 906.89	2 876 010.00	2 876 010.00	2 876 010.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	4 573 919.00	5 041 527.00	5 041 527.00	5 041 527.00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTIO		22 000.00	22 000.00	22 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		4 573 919.00	5 063 527.00	5 063 527.00	5 063 527.00
<b>TOTAL</b>		8 187 825.89	7 939 537.00	7 939 537.00	7 939 537.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)		7 939 537.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
70	PRODUIT DU DOMAINE	2 061 815.00	1 897 000.00	1 897 000.00	1 897 000.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	492 775.00	367 531.00	367 531.00	367 531.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		2 554 590.00	2 264 531.00	2 264 531.00	2 264 531.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		2 554 590.00	2 264 531.00	2 264 531.00	2 264 531.00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	5 512 560.00	5 653 006.00	5 653 006.00	5 653 006.00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTIO		22 000.00	22 000.00	22 000.00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		5 512 560.00	5 675 006.00	5 675 006.00	5 675 006.00
<b>TOTAL</b>		8 067 150.00	7 939 537.00	7 939 537.00	7 939 537.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)		7 939 537.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-611 479.00
---	-------------

AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY - ZONES D'ACTIVITES - Exercice : 2014

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
010	<b>STOCKS</b>				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
<b>Total des dépenses financières</b>					
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>					
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	5 512 560.00	5 653 006.00	5 653 006.00	5 653 006.00

Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 512 560.00	5 653 006.00	5 653 006.00	5 653 006.00
<b>TOTAL</b>	5 512 560.00	5 653 006.00	5 653 006.00	5 653 006.00

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	5 653 006.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
<b>010</b>	<b>STOCKS</b>				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 236 809.74	611 479.00	611 479.00	611 479.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		2 236 809.74	611 479.00	611 479.00	611 479.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
<b>Total des recettes financières</b>					
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		2 236 809.74	611 479.00	611 479.00	611 479.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION</b>	<b>4 573 919.00</b>	<b>5 041 527.00</b>	<b>5 041 527.00</b>	<b>5 041 527.00</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 573 919.00</b>	<b>5 041 527.00</b>	<b>5 041 527.00</b>	<b>5 041 527.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 810 728.74</b>	<b>5 653 006.00</b>	<b>5 653 006.00</b>	<b>5 653 006.00</b>

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	5 653 006.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-611 479.00
---	-------------

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.38 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

ADOpte le budget primitif 2014 – Budget Annexe des Déchets – tel qu'il ressort du tableau général, des observations et précisions indiquées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 annexés à la présente délibération (tableaux extraits du document budgétaire M14 – présentation du budget par chapitres budgétaires),

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires comme suit :

AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY - DECHETS DES MENAGES - Exercice : 2014

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
-------	---------	------------------	------------------------	------	-------

011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	1 801 911.00	1 786 378.00	1 786 378.00	1 786 378.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	389 697.74	398 300.00	398 300.00	398 300.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 922 785.00	1 884 800.00	1 884 800.00	1 884 800.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 114 393.74</b>	<b>4 069 478.00</b>	<b>4 069 478.00</b>	<b>4 069 478.00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	48 700.00	43 000.00	43 000.00	43 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 450.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION				
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 165 543.74</b>	<b>4 114 478.00</b>	<b>4 114 478.00</b>	<b>4 114 478.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 050.00			
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	35 035.26	115 000.00	115 000.00	115 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>48 085.26</b>	<b>115 000.00</b>	<b>115 000.00</b>	<b>115 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 213 629.00</b>	<b>4 229 478.00</b>	<b>4 229 478.00</b>	<b>4 229 478.00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					4 229 478.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
70	PRODUIT DU DOMAINE	300 438.00	488 900.00	488 900.00	488 900.00
73	IMPOTS ET TAXES	3 314 342.00	3 375 278.00	3 375 278.00	3 375 278.00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	598 849.00	365 300.00	365 300.00	365 300.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 213 629.00</b>	<b>4 229 478.00</b>	<b>4 229 478.00</b>	<b>4 229 478.00</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS				
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 213 629.00</b>	<b>4 229 478.00</b>	<b>4 229 478.00</b>	<b>4 229 478.00</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>4 213 629.00</b>	<b>4 229 478.00</b>	<b>4 229 478.00</b>	<b>4 229 478.00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)					4 229 478.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	115 000.00
---	------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	670 425.78	470 000.00	470 000.00	470 000.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 075 686.54	770 000.00	770 000.00	770 000.00
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 746 112.32</b>	<b>1 240 000.00</b>	<b>1 240 000.00</b>	<b>1 240 000.00</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	48 200.00	50 500.00	50 500.00	50 500.00
020	DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>48 200.00</b>	<b>50 500.00</b>	<b>50 500.00</b>	<b>50 500.00</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers				

Total des dépenses réelles d'investissement	1 794 312.32	1 290 500.00	1 290 500.00	1 290 500.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				
<b>TOTAL</b>	<b>1 794 312.32</b>	<b>1 290 500.00</b>	<b>1 290 500.00</b>	<b>1 290 500.00</b>

D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 290 500.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	86 000.00	30 960.00	30 960.00	30 960.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 062 207.95	952 640.00	952 640.00	952 640.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 148 207.95</b>	<b>983 600.00</b>	<b>983 600.00</b>	<b>983 600.00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	150 000.00	191 900.00	191 900.00	191 900.00
1068	Excédents de fonct. capitalisés	117 293.13			
<b>Total des recettes financières</b>		<b>267 293.13</b>	<b>191 900.00</b>	<b>191 900.00</b>	<b>191 900.00</b>
45x2	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 415 501.08</b>	<b>1 175 500.00</b>	<b>1 175 500.00</b>	<b>1 175 500.00</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 050.00			
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	35 035.26	115 000.00	115 000.00	115 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>48 085.26</b>	<b>115 000.00</b>	<b>115 000.00</b>	<b>115 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 463 586.34</b>	<b>1 290 500.00</b>	<b>1 290 500.00</b>	<b>1 290 500.00</b>

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	1 290 500.00

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	115 000.00
---	------------

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.39 - AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) – CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) – ADAPTATION DES AP/CP EN COURS – AP2012 / 02 MISE EN PLACE DE CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION – BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

ADOpte la nouvelle répartition des crédits de paiement sur les exercices 2014 et suivants conformément au tableau comme suit :

AP n° 2012 / 02 « Mise en place de conteneurs semi-enterrés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération »

**ENVELOPPE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

	Situation actuelle	Situation modifiée
Budget Principal	1 680 000 €	1 680 000 €

**REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)**

	Situation actuelle	Situation modifiée
Mandaté 2012	303 645,66 €	303 645,66 €
Mandaté 2013 - CA provisoire (*)	644 900,00 €	642 739,03 €
CP exercice 2014 (**)	461 000,00 €	575 000,00 €
CP exercice 2015	270 454,34 €	158 615,31 €
<b>Total</b>	<b>1 680 000,00 €</b>	<b>1 680 000,00 €</b>

(\*) *Situation actuelle* = CP ouverts au budget *Situation modifiée* = CA2013 estimé (mandats émis)

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.40 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

ADOpte le budget primitif 2014 – budget Annexe de la Régie d'Assainissement – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires) comme suit :

REGIE ASSAINISSEMENT DU BASSIN D'ANNONAY - Exercice : 2014

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>		<b>A2</b>

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	904 600.00		1 111 000.00	1 111 000.00	1 111 000.00
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	345 000.00		309 500.00	309 500.00	309 500.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	150 000.00		150 000.00	150 000.00	150 000.00
03	TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS					
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000.00		5 000.00	5 000.00	5 000.00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 404 600.00</b>		<b>1 635 500.00</b>	<b>1 635 500.00</b>	<b>1 635 500.00</b>
06	CHARGES FINANCIERES	205 000.00		185 000.00	185 000.00	185 000.00
07	CHARGES EXCEPTIONNELLES	28 000.00		41 000.00	41 000.00	41 000.00
07	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	18 000.00		40 100.00	40 100.00	40 100.00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>1 653 600.00</b>		<b>1 901 600.00</b>	<b>1 901 600.00</b>	<b>1 901 600.00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 060 000.00		1 030 000.00	1 030 000.00	1 030 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>1 060 000.00</b>		<b>1 030 000.00</b>	<b>1 030 000.00</b>	<b>1 030 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 713 600.00</b>		<b>2 931 600.00</b>	<b>2 931 600.00</b>	<b>2 931 600.00</b>
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)</b>						<b>2 931 600.00</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
70 74	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 113 600.00 156 000.00		2 347 500.00 124 100.00	2 347 500.00 124 100.00	2 347 600.00 124 100.00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>2 268 600.00</b>		<b>2 471 600.00</b>	<b>2 471 600.00</b>	<b>2 471 600.00</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>2 268 600.00</b>		<b>2 471 600.00</b>	<b>2 471 600.00</b>	<b>2 471 600.00</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	445 000.00		460 000.00	460 000.00	460 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>445 000.00</b>		<b>460 000.00</b>	<b>460 000.00</b>	<b>460 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 713 600.00</b>		<b>2 931 600.00</b>	<b>2 931 600.00</b>	<b>2 931 600.00</b>
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)</b>						<b>2 931 600.00</b>
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					670 000.00	

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
20 21 23	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	205 000.00 184 000.00 875 000.00		5 000.00 253 620.00 1 275 900.00	5 000.00 253 620.00 1 275 900.00	5 000.00 253 620.00 1 275 900.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 064 000.00</b>		<b>1 534 520.00</b>	<b>1 534 520.00</b>	<b>1 534 520.00</b>
106 16	Réserves EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	325 000.00		322 000.00	322 000.00	322 000.00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>325 000.00</b>		<b>322 000.00</b>	<b>322 000.00</b>	<b>322 000.00</b>
4581	Total des opérations pour compte de tiers	25 000.00				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 414 000.00</b>		<b>1 856 520.00</b>	<b>1 856 520.00</b>	<b>1 856 520.00</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	445 000.00		460 000.00	460 000.00	460 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>445 000.00</b>		<b>460 000.00</b>	<b>460 000.00</b>	<b>460 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 859 000.00</b>		<b>2 316 520.00</b>	<b>2 316 520.00</b>	<b>2 316 520.00</b>
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>						<b>2 316 520.00</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à Réaliser N-1	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+VOTE)
13 16 77	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 185) PRODUITS EXCEPTIONNELS	274 000.00 600 000.00		453 270.00 833 250.00	453 270.00 833 250.00	453 270.00 833 250.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>774 000.00</b>		<b>1 286 520.00</b>	<b>1 286 520.00</b>	<b>1 286 520.00</b>
10 106	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Réserves					
<b>Total des recettes financières</b>						
4582	Total des opérations pour compte de tiers	25 000.00				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>799 000.00</b>		<b>1 286 520.00</b>	<b>1 286 520.00</b>	<b>1 286 520.00</b>
021 040	Virement de la section d'exploitation OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	1 060 000.00		1 030 000.00	1 030 000.00	1 030 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 060 000.00</b>		<b>1 030 000.00</b>	<b>1 030 000.00</b>	<b>1 030 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 859 000.00</b>		<b>2 316 520.00</b>	<b>2 316 520.00</b>	<b>2 316 520.00</b>
R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>						<b>2 316 520.00</b>
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION					570 000.00	

PROCEDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

### **2014.41 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE DE LA STATION D'EPURATION DE VERNOSC**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

ADOpte le budget primitif 2014 – budget Annexe de la Station d'épuration de Vernosc – tel qu'il ressort des masses financières citées ci-dessus ainsi que des tableaux II A2 et II A3 (tableaux extraits du document budgétaire M49 – présentation du budget par chapitres budgétaires) comme suit :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 000.00</b>	<b>2 000.00</b>	<b>2 000.00</b>	<b>2 000.00</b>
66 67 022	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	3 500.00	3 600.00 16 000.00	3 600.00 16 000.00	3 600.00 16 000.00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>5 500.00</b>	<b>21 600.00</b>	<b>21 600.00</b>	<b>21 600.00</b>
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	28 500.00	18 100.00 17 300.00	18 100.00 17 300.00	18 100.00 17 300.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>28 500.00</b>	<b>35 400.00</b>	<b>35 400.00</b>	<b>35 400.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>34 000.00</b>	<b>57 000.00</b>	<b>57 000.00</b>	<b>57 000.00</b>
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)</b>					<b>57 000.00</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
70 74	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES SERVICES MARCHANDISES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	29 000.00	30 000.00 16 000.00	30 000.00 16 000.00	30 000.00 16 000.00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		29 000.00	46 000.00	46 000.00	46 000.00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		29 000.00	46 000.00	46 000.00	46 000.00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	5 000.00	11 000.00	11 000.00	11 000.00
<b>Total des recenes d'ordre d'exploitation</b>		5 000.00	11 000.00	11 000.00	11 000.00
<b>TOTAL</b>		34 000.00	57 000.00	57 000.00	57 000.00
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES (Total+Résultat)</b>					<b>57 000.00</b>
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT					6 300.00

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
23	IMMOBILISATIONS EN COURS Total des opérations d'équipement	9 500.00	10 400.00	10 400.00	10 400.00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		9 500.00	10 400.00	10 400.00	10 400.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 000.00	14 000.00	14 000.00	14 000.00
<b>Total des dépenses financières</b>		14 000.00	14 000.00	14 000.00	14 000.00
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		23 500.00	24 400.00	24 400.00	24 400.00
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	5 000.00	11 000.00	11 000.00	11 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		5 000.00	11 000.00	11 000.00	11 000.00
<b>TOTAL</b>		28 500.00	35 400.00	35 400.00	35 400.00
D 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>					<b>35 400.00</b>



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Propositions Nouvelles	VOTE	TOTAL
106	Réserves				
<b>Total des recettes financières</b>					
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021 040	Virement de la section d'exploitation OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	28 500,00	18 100,00 17 300,00	18 100,00 17 300,00	18 100,00 17 300,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>					
		28 500,00	35 400,00	35 400,00	35 400,00
<b>TOTAL</b>		28 500,00	35 400,00	35 400,00	35 400,00

R 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>		<b>35 400,00</b>
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION D'EXPLOITATION		6 300,00

PROCEDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires.

### 2014.42 - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2014 – BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et PAR 49 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE) et 1 ABSTENTION (Monsieur Bernard MARCE),

ADOpte le budget primitif 2014 – budget annexe des transports – tel qu'il ressort du tableau Crédits ouverts par chapitres budgétaires – section de fonctionnement et section d'investissement comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS</b>		
<i>Crédits ouverts par chapitres budgétaires</i>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>Chapitres</b>	<b>Crédits ouverts</b>
<b>Dépenses</b>		
011	Charges à caractère général	1 272 048,00 €
014	Atténuation de produits	31 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	7 000,00 €
042	Op. d'ordre de section à section	7 779,00 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 317 827,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
73	Impôts et taxes	1 095 000,00 €
74	Dotations et participations	222 827,00 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>1 317 827,00 €</b>

<b>BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL</b>		
<i>Crédits ouverts par chapitres budgétaires</i>		
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Chapitres</b>		<b>Crédits ouverts</b>
		<i>(mesures nouvelles)</i>
<b>Dépenses</b>		
23	Immobilisations en cours	7 779,00 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>7 779,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
040	Op. d'ordre de section à section	7 779,00 €
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>7 779,00 €</b>

PROCÈDE à un vote au niveau des chapitres budgétaires,

PRECISE que ce budget sera tenu TTC compte tenu du mode de gestion des transports urbains sous la forme d'une délégation de service public,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur Thierry CHAPUS, qui avait le pouvoir de Monsieur Denis BLANCHET, sort de séance, et donne son pouvoir à Monsieur Yves BOULANGER.**

**Monsieur Olivier DUSSOPT s'absente momentanément de la séance, et ne prendra pas part aux prochains votes.**

**2014.43 - VIDALON - DAVEZIEUX : CESSIION D'UNE PORTION DE CHEMIN A MONSIEUR ALPHONSE JOLIVET**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession à Monsieur Alphonse JOLIVET, d'une portion des parcelles AB156 et AB37, à l'euro symbolique, conformément au plan joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à cette cession,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.44 - VIDALON - DAVEZIEUX : REGULARISATIONS FONCIERES - CREATION DE NOUVELLES PARCELLES ET ECHANGES FONCIERS ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'ANNONAY ET LA SCI MIR**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de document d'arpentage joint en annexe et la création de nouvelles parcelles,

APPROUVE les échanges de parcelles entre la SCI MIR et la Communauté d'Agglomération du

Bassin d'Annonay, conformément à ce document d'arpentage,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.45 - LES AMARICS - SAINT CLAIR : CESSION D'UN TERRAIN A LA COMMUNE DE SAINT-CLAIR EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE VOIRIE COMMUNALE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession à la commune de Saint-Clair, de l'emprise nécessaire à la création d'une voirie au lieu-dit les Amarics, au prix de 2 € le mètre carré, conformément au document d'arpentage joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.46 - AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la présente délibération,

PROPOSE d'accorder une aide à l'investissement à l'entreprise « BESSET » de Vanosc, conformément au tableau de la présente délibération, pour un montant de 1000 €,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.47 - PROPRIETES FONCIERES – AFFECTATIONS BUDGETAIRES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les mutations foncières à opérer entre budgets, conformément aux tableaux suivants (lesquelles seront comptabilisées selon les prescriptions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14), et aux parcelles cadastrales et plans annexés à la présente délibérations,

Tènement immobilier Vidalon (cf. plan et tableau des parcelles en annexe)

Description de l'immobilisation	Budget où est actuellement enregistrée l'immobilisation	Budget de destination	Valeur financière de la mutation
Manufacture de Vidalon	Budget annexe de zones	Budget annexe des Locations	<u>338 000 €</u>
Site Pupil	Budget annexe de	Budget annexe des	<u>100 000 €</u>

	zones	Locations	
Musée Canson et vallon de Deûme	Budget annexe de zones	Budget principal	<u>200 000 €</u>
Terrain futur CIS	Budget annexe de zones	Budget principal	<u>354 930 €</u>

Tènement immobilier Marenton (cf. plan et tableau des parcelles en annexe)

Description de l'immobilisation	Budget où est actuellement enregistrée l'immobilisation	Budget de destination	Valeur financière de la mutation
Terrains de la zone d'activité de Marenton	Budget principal	Budget annexe de Zones	<u>770 000 €</u>

Tènement immobilier La Peyre (cf. plan et tableau des parcelles en annexe)

Description de l'immobilisation	Budget où est actuellement enregistrée l'immobilisation	Budget de destination	Valeur financière de la mutation
Terrains d'assiette de la future zone d'activité de La Peyre	Budget principal	Budget annexe de Zones	<u>45 000 €</u>

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, et Monsieur le Trésorier principal d'Annonay, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur Olivier DUSSOPT revient en séance, et prend part aux prochains votes.**

**2014.48 – ACQUISITION DE BATIMENTS ARTISANAUX OCCUPES PAR LA SOCIETE LC SALAISONS EN ARDECHE SUR LA COMMUNE DE ROIFFIEUX – PARCELLE AK 68**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'acquisition de ce bien au prix de 180.000 € HT, avec les clauses résolutoires ci-avant énoncées,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.49 - TENEMENT IMMOBILIER SALAISONS DE L'ARDECHE : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION-VENTE AVEC LA SOCIETE LC SALAISONS EN ARDECHE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de contrat de location vente à consentir par la Communauté d'Agglomération du bassin d'Annonay à la société LC Salaisons en Ardèche ci-annexé,

APPROUVE les conditions financières du contrat, à savoir le versement par la société LC Salaisons en Ardèche d'une redevance annuelle de 16 666,67 € HT pendant une durée de 15 ans,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer le présent contrat,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.50 - SITE VIDALON- SECTEUR DIT « PUPIL » - SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE LOCATION-VENTE AVEC LA SCI MIR**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet d'avenant n°1 au contrat de location vente consenti par la Communauté d'agglomération à la société MIR ci-annexé,

APPROUVE les nouvelles conditions de ce contrat, à savoir une redevance annuelle à percevoir par la communauté d'agglomération auprès de la société MIR de 44 000 € HT pendant une durée de 10 ans,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent contrat,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.51 - ZONE DE MARENTON – ANNONAY : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR VINCENT LIGUORI – ENTREPRISE ALGO ALUMINIUM**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

CÈDE un tènement d'une surface d'environ 3 140 m<sup>2</sup>, pour une surface utile d'environ 2 500 m<sup>2</sup> (±15%) à prendre sur les parcelles cadastrées BE 74, 75 et 941 au prix de 17€ HT /m<sup>2</sup> appliqué sur la surface utile, à Monsieur Vincent LIGUORI ou à toute autre personne s'y substituant, pour y développer son activité de fabrication et pose de gouttières et produits en aluminium, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.52 - ZONE DE MARENTON – ANNONAY : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MESSIEURS GILLES ET JACQUES CHABANNES – ENTREPRISE LES CARS DU VIVARAIS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

CÈDE un tènement d'une surface d'environ 5 610 m<sup>2</sup>, pour une surface utile d'environ 5 000 m<sup>2</sup> (±15%) à prendre sur les parcelles cadastrées BE 938 et 941 au prix de 20 € HT/m<sup>2</sup> appliqué sur la surface utile, à Messieurs Gilles et Jacques CHABANNES ou à toute autre personne s'y substituant, pour y développer leur activité de transports et de voyages en autocars, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.53 - ZONE DE MARENTON – ANNONAY : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR CHRISTOPHE LACOUR – ENTREPRISE AVBL.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

CÈDE un tènement d'une surface d'environ 7 810 m<sup>2</sup>, pour une surface utile d'environ 7 000 m<sup>2</sup> (±15%) à prendre sur les parcelles cadastrées BE 92, 938 et 941 au prix de 30 € HT/m<sup>2</sup> appliqué sur la surface utile à Monsieur Christophe LACOUR ou à toute autre personne s'y substituant, pour y développer son activité de travaux de nettoyage industriel, vidange, pompage et analyse de réseaux, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.54 - ZONE DE MARENTON – ANNONAY : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR JEAN-LUC THOUÉZ – ENTREPRISE SILCOMP FRANCE SAS.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

CÈDE un tènement d'une surface d'environ 9 260 m<sup>2</sup>, pour une surface utile d'environ 8 650 m<sup>2</sup> (±15%) à prendre sur les parcelles cadastrées BE 92, 938 et 941 au prix de 30 € HT/m<sup>2</sup> appliqué sur la surface utile, à Monsieur Jean-Luc THOUÉZ ou à toute autre personne s'y substituant, pour y déplacer l'activité de l'entreprise spécialisée dans la fabrication de mélanges prêts à l'emploi à base de silicone, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.55 - ZONE DE MARENTON : CESSION D'UN TERRAIN AU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE EN VUE DE LA SECURISATION DE L'ACCES AU TERRAIN PROPRIETE DE MONSIEUR BARBATO - SOCIETE « LES MAISONS DU GROUPE »**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la cession au Département de l'Ardèche, de l'emprise nécessaire à la création d'une voie d'accès à la rocade de Marenton d'environ 700 m<sup>2</sup>, au prix de 20 euros le m<sup>2</sup>, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération,

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage entre la rocade et la voie d'accès, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente et à cette servitude,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.56 - ZONE DE MASSAS - SAINT CLAIR : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MESSIEURS JEAN-MICHEL CARPENTIER ET SEBASTIEN MARTINEZ**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

CÈDE un terrain d'une surface de 1349 m<sup>2</sup>, parcelle cadastrée B1324 au prix de 30 € HT/m<sup>2</sup> soit 40 470 € HT, à Messieurs Jean-Michel CARPENTIER et Sébastien MARTINEZ ou à toute autre personne s'y substituant, pour y développer leur activité de prothésistes dentaires, conformément au plan joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment le compromis et l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.57 - ZAE MASSAS - SAINT CLAIR : CESSION D'UN TERRAIN A LA COMMUNE DE SAINT-CLAIR EN VUE DE LA RÉALISATION D'UNE SUR-LARGEUR POUR LES MODES DOUX LE LONG DE LA RD820**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITE,

APPROUVE la cession de l'emprise nécessaire à la création d'une sur-largeur dédiée aux modes doux le long de la RD820, zone de Massas, à la commune de Saint-Clair, à l'euro symbolique les frais d'acte étant pris en charge par la commune de Saint-Clair, conformément au document d'arpentage joint en annexe à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes les pièces se rapportant à cette vente,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.58 - CRÉATION D'UNE NOUVELLE VOIE LIÉE A L'EXTENSION NORD DU PARC D'ACTIVITÉS LE MAS – COMMUNE DE DAVEZIEUX – ACCEPTATION D'UN FONDS DE CONCOURS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTTE les termes de la convention à intervenir avec la société CASEO, ayant pour objet la participation financière aux travaux d'aménagement de la nouvelle voie du Mas pour un montant de 6 250 €,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Madame Cécile CELETTE sort de séance et ne donne pas de pouvoir.**

**2014.59 - PROJET DE VELOURTE VOIE VERTE ENTRE LE FLEUVE RHONE ET LE FLEUVE LOIRE : VALIDATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE, ENGAGEMENT D'UNE PREMIERE TRANCHE SUR LE VALLON DE DEUME ET SOLLICITATION DU CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RD270**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les préconisations de l'étude de faisabilité de véloroute voie verte entre la ViaRhôna et le Tracol telle que jointe en annexe et la poursuite opérationnelle du projet,

APPROUVE l'engagement d'une première tranche de travaux sur le vallon de Deûme dès 2014,

DEMANDE au département de l'Ardèche de réaliser les aménagements nécessaires sur la route départementale RD270 (balisage voies douces, signalisation réglementaire, pouvoir de police),

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.60 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE POUR LA NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay et le Syndicat Mixte des Rives du Rhône, pour la numérisation des documents d'urbanisme communaux,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel proposé, et la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay à hauteur de 4000 € maximum,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer la convention et tous documents se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.61 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AVENANT N°3 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE TRIDAN DU 01/01/2012 RELATIF AUX RECOMPOSITIONS TERRITORIALES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

ACCEPTTE la modification des statuts de l'entente suite à la prise en compte de la recomposition territoriale relative à la fusion des 4 intercommunalités : Deux Rives, Quatre Collines, la Galaure et Rhône Valloire en une nouvelle Communauté de Communes : Porte de DrômArdèche et la transformation de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay en Communauté d'Agglomération,

ACCEPTTE le projet d'avenant n°3 à la convention d'entente intercommunale,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le projet d'avenant et toutes pièces afférentes à ce dossier.



**2014.62 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - TRIDAN - AVENANT N°4 À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIF AU FINANCEMENT DE L'ETUDE TRANSPORTS - DEPLACEMENTS – INFRASTRUCTURES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'annulation de l'avenant n°2 à la convention d'entente intercommunale,

ACCEPTE la nouvelle clé de répartition des frais inhérents à l'étude relative à l'analyse des problématiques d'infrastructures routières et du système de déplacements sur l'espace TRIDAN proposée dans l'avenant 4,

APPROUVE le projet d'avenant n°4 à la convention d'entente intercommunale ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le projet d'avenant et toutes pièces afférentes à cette décision.

**2014.63 - AGRICULTURE COMITE LOCAL D'INSTALLATION – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DEFINITION DU CONTENU DES MISSIONS POUR L'ANNEE 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

VALIDE la poursuite du CLI en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les propositions de mission ci-dessus exposées,

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer la convention et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

APPROUVE le versement d'une participation d'un montant de 1 274€ à la Chambre d'Agriculture,

CHARGE Monsieur le Président ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.64 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU SCoT DES RIVES DU RHONE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification des statuts du syndicat mixte des Rives du Rhône dans les termes proposés par le comité syndical du 25 novembre 2013, conformément au document joint en annexe,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.65 – PRISE DE COMPETENCE TRANSPORT : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la diminution de l'attribution de compensation provisoire pour l'année 2014 pour

chaque commune comme suit :

110 513 € pour Annonay  
19 304 € pour Davézieux  
22 185 € pour Boulieu-les-Annonay  
825 € pour Roiffieux

PRECISE que l'attribution de compensation de Boulieu-lès-Annonay et de Roiffieux sera évaluée de manière définitive une fois les derniers éléments de coûts des communes connus. Il pourrait être également envisagé que :

- dès la mise en place du versement transport, l'évaluation des charges soit minorée à hauteur du versement transport perçu sur la commune pour financer le service,
- les modifications du coût des transports liées aux changements de services ou de tarification soient intégrées à l'évaluation des charges.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **2014.66 - AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU RESEAU DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMERATION D'ANNONAY**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer l'avenant à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de transports urbains de l'agglomération d'Annonay conclue avec la Société des Transports d'Annonay Davézieux et Extensions (STADE),

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice-président en charge du dossier, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **2014.67 – INSTITUTION ET VOTE DU TAUX DU VERSEMENT TRANSPORT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de fixer le taux de VT sur le PTU à 0,55% sur le territoire des communes d'Annonay et de Davézieux et à 0% sur le territoire des autres communes,

CHARGE Monsieur le Président d'informer le service du recouvrement : l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) de la présente délibération avant le 1er mai de l'année 2014 pour une entrée en vigueur le 1er juillet 2014.

**Monsieur Olivier DUSSOPT s'absente momentanément de la séance, et ne prendra pas part aux prochains votes.**

#### **2014.68 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2014 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

CHARGE Monsieur le Président de solliciter les subventions auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2014, pour la réalisation des opérations énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer tous documents se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.69 - ASSAINISSEMENT – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES TROIS RIVIERES POUR LA MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR ASSURER LE REMPLACEMENT DU POSTE DE TECHNICIEN ASSAINISSEMENT**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention avec le Syndicat des Trois Rivières pour la mise à disposition de services,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention entre le Syndicat des Trois rivières et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**Monsieur Olivier DUSSOPT revient en séance, et prend part aux prochains votes.**

**2014.70 - VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) POUR L'ANNEE 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et PAR 48 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de François SIBILLE),

FIXE le taux de TEOM pour l'année 2014 à 10,90%,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.71 - VOTE DES TARIFS POUR LES PROFESSIONNELS DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ,

ADOPTE les nouveaux tarifs à compter de janvier 2014,

FIXE les tarifs de la déchèterie d'Annonay à compter de janvier 2014 comme suit :

	Prix au mètre-cube	Prix à la tonne
Encombrants	25,00 €	129,00 €
Déchets verts	19,00 €	90,00 €
Gravats	39,00 €	28,00 €
Bois	21,00 €	140,00 €
Cartons	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>
Ferrailles	<i>gratuit</i>	<i>gratuit</i>

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.72 - DEFINITION DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR L'ANNEE 2014 – MODELE DE CONVENTION-TYPE**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention-type ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer les conventions susmentionnées et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.73 - VOTE DES TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

ADOpte les nouveaux tarifs à compter de janvier 2014,

FIXE les tarifs de la redevance spéciale 2014 comme suit :

Pour les ordures ménagères :

- Collecte en porte à porte : 260 € la tonne
  
- Collecte en point d'apport volontaire :
  - \* part fixe : 600€/an par conteneur semi-enterré installé, correspondant à la participation à l'investissement, pendant 10 ans
  
  - \* part variable : 210 € la tonne

Pour le tri sélectif :

- Collecte en point d'apport volontaire : gratuite
  - \* part fixe : 100€/an pendant 10 ans pour une colonne aérienne
  - 600€/an pendant 10 ans pour un conteneur semi-enterré

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.74- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LOCAUX PARC DE LA LOMBARDIÈRE- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - EXERCICE 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et PAR 48 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur Eric PLAGNAT + pouvoir de Monsieur François SIBILLE),

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de prendre le solde du financement sur le budget communal,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**2014.75 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA SPA « LA VIVAROISE » POUR LA PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention du 15/07/2009, prorogeant celle-ci jusqu'au 31 décembre 2014,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer cet avenant correspondant à cette modification de terme,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

**2014.76 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) - SAISON CULTURELLE 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de solliciter une subvention de 8000€ auprès de l'État au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS),

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.77- SAISON CULTURELLE DE L'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ANNONAY (MILLE PATTES) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE AU TITRE DE L'ACTION CULTURELLE ET DU FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la demande de subvention pour la subvention la plus élevée possible au titre de l'action culturelle et du fonctionnement de la saison culturelle de la Communauté d'Agglomération auprès du Département de l'Ardèche,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.78- SAISON CULTURELLE DE L'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ANNONAY (MILLE PATTES) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION RHÔNE ALPES AU TITRE DE L'AIDE AUX LIEUX POUR L'ANNÉE 2014**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la demande de subvention pour la subvention la plus élevée possible au titre de l'action culturelle et du fonctionnement de la saison culturelle de la Communauté d'Agglomération auprès de la Région Rhône-Alpes,

AUTORISE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, à signer toutes

pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou le Vice président en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**2014.79 - VALIDATION DU PRINCIPE DE L'ANALYSE DE LA CRÉATION D'UNE MAISON D'ACCUEIL POUR PERSONNES ADULTES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES (MAPAHV)**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE de la nécessité d'une prise en charge adaptée des personnes handicapées vieillissantes,

APPROUVE la poursuite de la démarche engagée sur l'analyse de la faisabilité de la création d'une Maison d'Accueil pour Personnes Adultes Handicapées Vieillissantes (MAPAHV),

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

**La séance est levée à 20h30.**

**Pour extrait certifié conforme.**

Le Président  
**Jean-Claude TOURNAYRE**

The image shows a circular official stamp of the Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annoy. The stamp features a central emblem with a stylized figure and the text 'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'ANNOY' and 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION'. A blue ink signature is written over the stamp.

Affiché le **12 MARS 2014** en vertu de l'article 5121-5 du CGCT.

**Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées.**